



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

### Intervention départementale en faveur des opérateurs cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)

### Rapport n° CP/2015/164

#### Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

#### Résumé :

Le présent rapport concerne une modification de convention présentée dans le cadre du cofinancement européen FSE géré par le Département du Bas-Rhin pour la période 2010-2014.

Cet ajustement comptable entraîne une modification de la subvention européenne précédemment engagée par les commissions permanentes du 6 mai et 7 octobre 2013 pour l'Association Activité Polyvalente d'Insertion - APOIN.

La convention avec l'Etat pour la gestion du Fonds Social Européen pour la période 2010-2014 a été signée le 2 juillet 2010. Le montant par année s'élève à 1,3 M€.

Cette enveloppe s'inscrit dans l'objectif européen « Compétitivité régionale et Emploi ». En mettant l'accent sur la préparation et l'accès à l'emploi, elle permet de renforcer la politique d'insertion du Département.

La mobilisation de cette enveloppe a un effet levier sur les actions financées par le Département sur deux points principaux :

- un volume de personnes accompagnées plus important de 20 à 30% selon les opérations ;
- des modalités complémentaires d'intervention mises en œuvre (accompagnement collectif, modules spécifiques de préparation à l'entreprise et à l'emploi, suivi en entreprise et tutorat).

#### Une modification de la convention est proposée :

La convention FSE 2013 relative à l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA mené par l'association CHANTIER D'INSERTION d'APOIN a été approuvée par le Département –lors des commissions permanentes des 6 mai et 7 octobre 2013.

Il vous est proposé de modifier la convention relative à cette opération, dite « Accompagnement socioprofessionnel et encadrement technique des salariés du chantier d'insertion ».

Après vérification des justificatifs de réalisation de l'opération, le montant total de dépenses éligibles au titre du FSE pour cette opération reste inchangé, soit 124 268 €. L'association ayant accueilli plus de bénéficiaires du RSA, la part de financement départemental valorisée pour cette opération augmente. En conséquence, le nouveau montant FSE sollicité pour cette opération diminue de 7 819,89 € pour être porté à 62 332,11 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, entérine, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), les modifications apportées à l'engagement initial pour le dossier 2013 de l'association APOIN.*

*Le nouveau montant de la subvention européenne à engager est de 62 332,11 €, le montant des dépenses éligibles est de 124 268 €.*

*La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer l'avenant à la convention correspondante. Cet avenant est conclu avec le bénéficiaire sur la base de l'avenant-type validé par L'Etat et la Commission Européenne et approuvé par la délibération de la Commission Permanente n° CP/2013/439 du 3 juin 2013.*

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY